

PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ



Confluence de la
Loire et de la Vienne

(©N. Van Ingen)

Ramsar

LA LOIRE *des confluences*



Dossier de candidature
1^{er} octobre 2024





Île de Gennes-Val de Loire

(©N. Van Ingen)

Sommaire

I. Une ambition pour la Loire et ses confluences.....	4
Un territoire riche en patrimoines.....	4
Le périmètre pour le site de la Loire des confluences	6
Le site en chiffres.....	7
Les atouts de la labellisation.....	8
II. Pour la mise en valeur d'un site unique de vallées alluviales...9	9
Géographie, histoire et culture.....	9
Un complexe unique d'écosystèmes.....	11
III. Conforter la dynamique de préservation et de valorisation du Val de Loire et de ses zones humides.....15	15
Les bénéfices pour le territoire labellisé.....	15
• Une reconnaissance de la valeur du patrimoine naturel.....	15
• Un engagement pour étendre les politiques de préservation et de restauration des zones humides.....	15
• Des écosystèmes essentiels pour lutter contre le changement climatique et préserver la ressource en eau.....	17
• Une nouvelle notoriété pour le Val de Loire.....	17
Une nouvelle dynamique pour la Loire.....	18
• Une mobilisation historique du Parc naturel régional pour la préservation des zones humides	18
• La gouvernance du site Ramsar Loire des confluences	19
Des actions nouvelles ou renforcées.....	20
• Le plan de gestion du site Loire des confluences.....	20
• Conforter la politique Natura 2000.....	20
• Contribuer à la dynamique du réseau Ramsar.....	21
• Mobiliser le conseil scientifique et prospectif du Parc.....	21
• Sensibiliser les acteurs du territoire et les habitants à la biodiversité et aux services écosystémiques des zones humides.....	22
IV. Conclusion	23

La convention de Ramsar sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui sert de cadre pour l'action nationale et la coopération internationale. Elle définit des orientations de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources des zones humides.

Adoptée dans la ville iranienne de **Ramsar en 1971**, la convention de Ramsar est l'unique traité international sur l'environnement qui se préoccupe des zones humides littorales ou continentales. Cette convention engage les États membres à la bonne conservation de leurs sites reconnus au titre des zones humides d'importance internationale.

I. Une ambition pour la Loire et ses confluences

UN TERRITOIRE RICHE *en patrimoines*

La Loire est le plus long fleuve de France et l'un **des derniers grands fleuves « sauvages » d'Europe**. Tout au long de son cours, il a largement marqué de son empreinte les paysages, l'histoire, la culture et plus largement la vie de ses habitants. Ses caractéristiques naturelles et anthropiques remarquables ont été affirmées à l'international par l'inscription du Val de Loire, entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire, sur la **Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO** au titre des paysages culturels, évolutifs et vivants.

La Loire et ses affluents ont creusé les vallées et façonné les plateaux permettant d'offrir une variété de milieux naturels, modelés par les activités humaines, propices à une biodiversité exceptionnelle : boisements alluviaux, bocages, prairies humides, pelouses sèches, grands massifs boisés et landes...

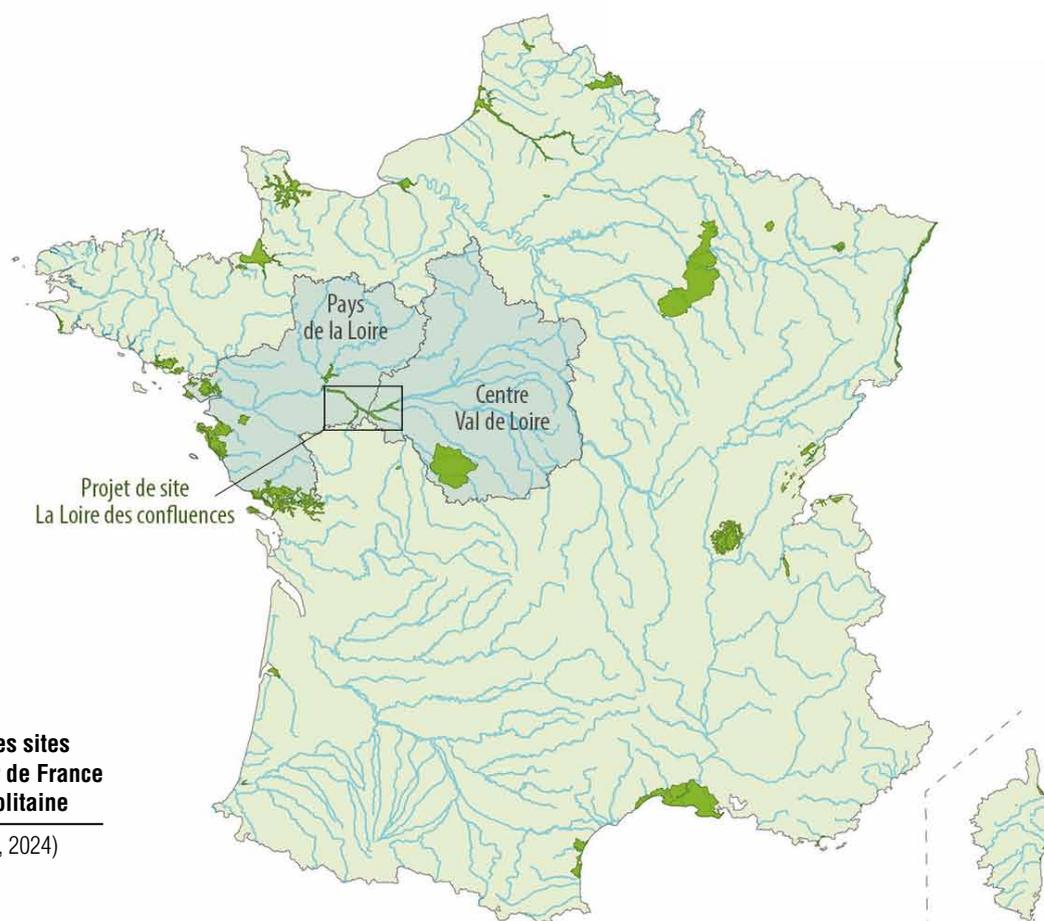
Inscrit sur la partie aval de la Loire moyenne et amont de la Loire inférieure, le projet de site de la Loire des confluences s'étend sur près de 18 000 hectares et 175 km de linéaire dont 90 km de fleuve. Il présente **une richesse biologique exceptionnelle**, composée de nombreux milieux naturels et d'espèces d'intérêt communautaire.

Ce territoire est géré par de multiples acteurs investis chacun à son niveau en fonction de ses prérogatives et de ses domaines de compétences : l'État, deux Régions, deux Départements, huit Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, 51 communes... et par ailleurs, un Parc naturel régional, des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux et syndicats de rivières, deux conservatoires d'espaces naturels, deux centres permanents d'initiatives pour l'environnement, une Maison de Loire...

Depuis plus de 25 ans, ces acteurs se sont engagés dans une stratégie partagée et coordonnée autour de la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR). L'action s'est notamment concrétisée par :

- **la mise en place de réglementations de protection** et de gestion des espaces naturels (Natura 2000, arrêtés préfectoraux de protection de biotope sur le domaine public fluvial) ;
- le déploiement, au travers de la politique des espaces naturels sensibles des Départements, **d'une stratégie de politique foncière** contribuant à la gestion du site ;
- **l'existence de collectivités et d'associations gestionnaires** d'espaces naturels dans le site ;
- la mise en place de nombreuses **actions de restauration de zones humides**, notamment dans le cadre des Contrats Nature puis des programmes de Territoires Engagés pour la Nature régionaux ou du Fonds vert ;
- l'établissement puis la mise en œuvre de **Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** ainsi que la contractualisation de programmes avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les grandes collectivités favorables à la restauration des cours d'eau, mais également des zones humides et à la lutte contre les pollutions diffuses.

L'inscription d'une partie du PNR Loire-Anjou-Touraine sur la liste des sites « Ramsar » constitue une nouvelle étape de la dynamique de préservation et de valorisation du Val de Loire en complément de l'inscription de ce dernier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



Carte des sites Ramsar de France métropolitaine
(PNRLAT, 2024)

Le périmètre

POUR LE SITE DE LA LOIRE DES CONFLUENCES

La Loire des confluences est un **élément majeur des corridors écologiques de France**. Fortement aménagées depuis des siècles pour la prévention des inondations (construction des digues et levées), l'amélioration de la navigation par des épis ou pour diverses activités anthropiques (exploitation des sédiments dans le lit mineur), la Loire et ses annexes continuent de jouer un rôle majeur en matière de continuités écologiques. Elles assurent notamment la circulation des espèces le long du continuum fluvial entre l'embouchure et les têtes de bassin versant de la Loire ou de ses affluents.

La définition du périmètre a fait l'objet d'une large concertation avec les services de l'État, des Régions, des Départements et de la Mission Val de Loire. Cette concertation a permis de dégager des recommandations fortes. En choisissant d'**inclure les grandes confluences** du Cher, de l'Indre, de la Vienne et du Thouet, le site de la Loire des confluences conforte leur rôle majeur dans les dynamiques écologiques du territoire.

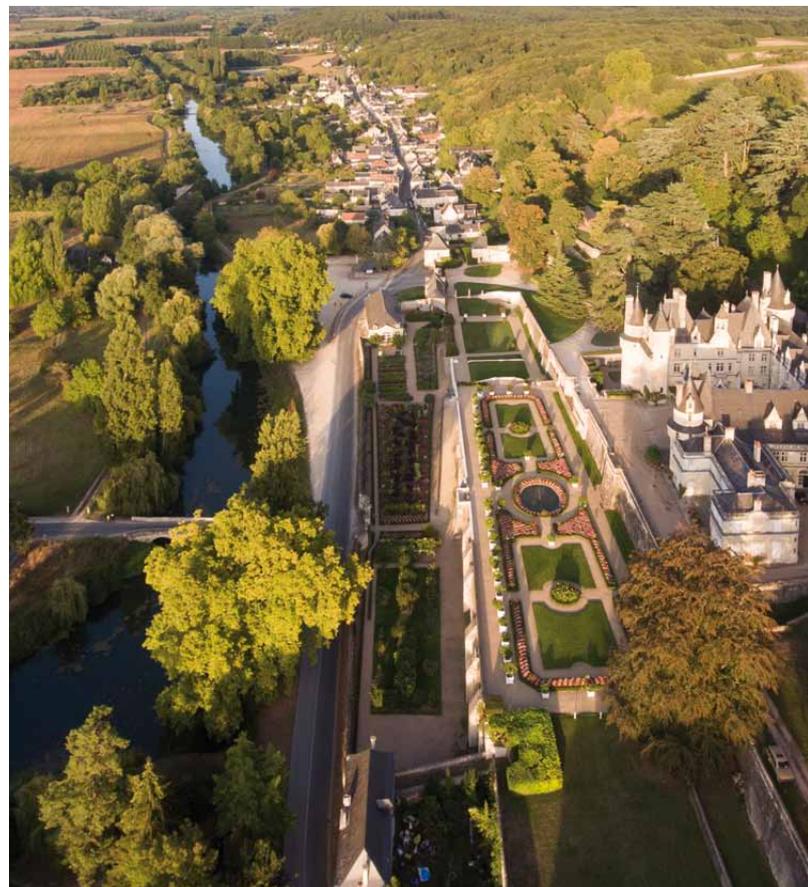
Le périmètre est défini par les sites **Natura 2000** dont les enveloppes sont connues à l'échelle cadastrale. Pour la Loire, deux ponts matérialisent le périmètre du projet à son amont et son aval. Ces éléments permettent de définir un périmètre cohérent, lisible et communicant. En s'appuyant sur les plans de gestion des sites Natura 2000, le site de la Loire des confluences est doté d'une **gouvernance plurielle** fédérant les trois Comités de pilotage dédiés.

Vallée de l'Indre à Rigny-Ussé

(©N. Van Ingen)

Le Thouet

(©N. Van Ingen)



LE SITE EN chiffres

17 979 hectares

175 km

de linéaire dont 90 km de Loire soit 8,9% du fleuve



4 313 ha

de cours d'eau et de zones humides



4 572 ha

de prairies alluviales



4 721 ha

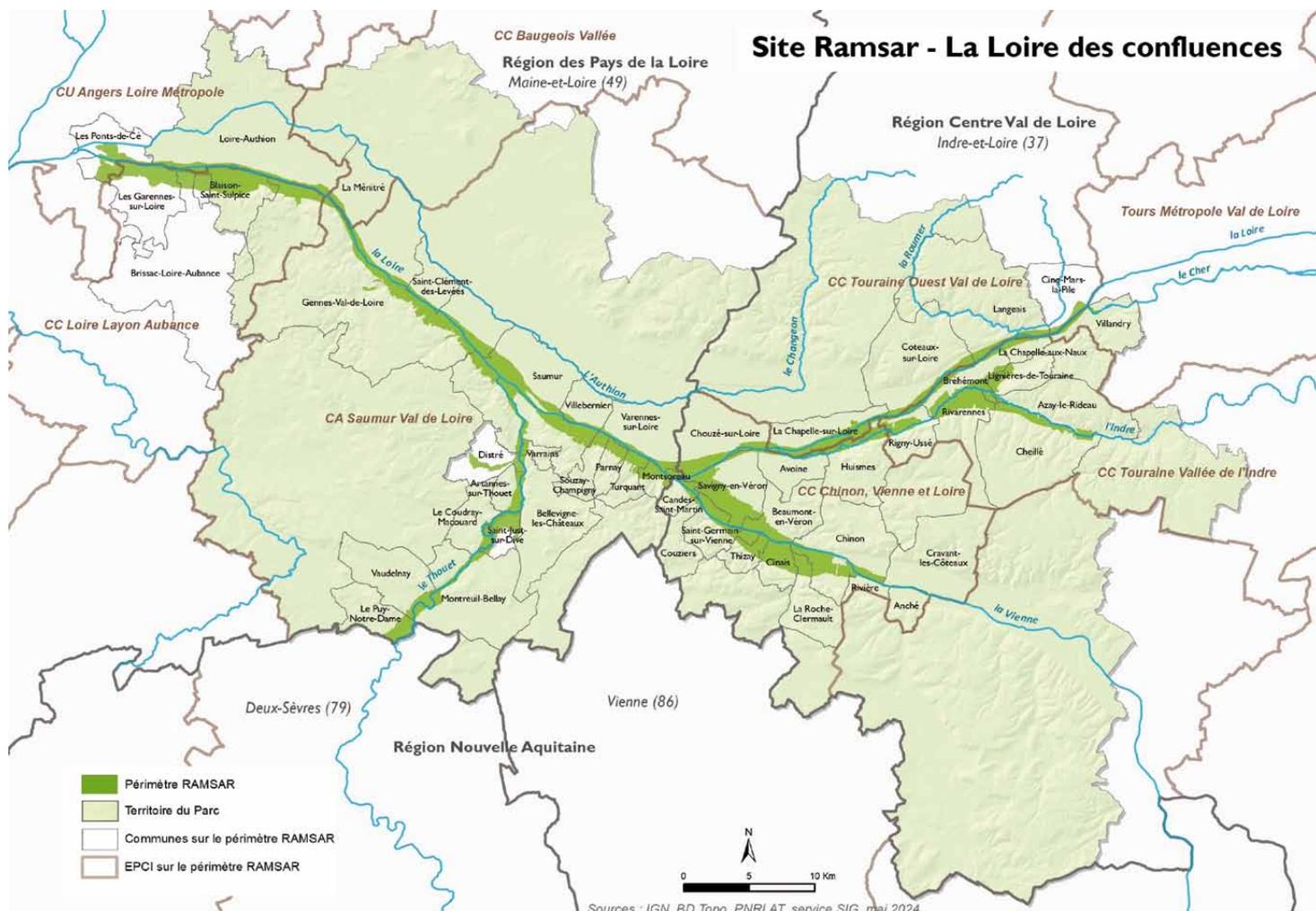
de boisements et systèmes bocagers

3 sites Natura 2000

(3 zones de protection spéciales et 2 zones spéciales de conservation)

2 structures animatrices Natura 2000

(Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et CEN Centre-Val de Loire)



Au-delà de ce périmètre, c'est l'ensemble du territoire qui bénéficiera de la dynamique insufflée par Ramsar pour préserver et valoriser les zones humides.

Le PNR Loire-Anjou-Touraine, structure porteuse de l'animation du site, dispose d'un partenariat privilégié avec les différentes structures gemapiennes et les commissions locales de l'eau.

Dans un contexte de dérèglement climatique propice à une communication et une sensibilisation renforcée auprès des élus et des acteurs locaux, le Parc soutiendra également, par son ingénierie technique et financière, une meilleure gestion de la ressource en eau et la préservation des zones humides situées en amont du site.

Les atouts DE LA LABELLISATION

La labellisation constituera une dynamique nouvelle nourrie des actions mises en œuvre par le biais des documents d'objectifs des sites Natura 2000, mais également par l'ensemble des actions portées en faveur de cette partie du Val de Loire par les gestionnaires et acteurs locaux.

Elle sera un atout supplémentaire pour **la notoriété et l'attractivité du territoire**, pour mobiliser de nouveaux moyens, pour soutenir et promouvoir les activités et pratiques contribuant à la préservation du patrimoine naturel, à la richesse et à l'identité du territoire, comme l'élevage extensif dans les vallées alluviales.

**Forteresse royale de
Chinon au bord de la
Vienne**

(©D. Darrault)



II. Pour la mise en valeur d'un site unique de vallées alluviales

GÉOGRAPHIE, HISTOIRE *et culture*

La Loire des confluences se situe à l'ouest du Bassin parisien pour pénétrer sur quelques communes dans le Massif armoricain. Se plaçant, pour sa partie ligérienne, entre Tours et Angers, le site intègre sur 90 km l'aval de la Loire moyenne et les premiers kilomètres de la basse Loire. Il se compose également des parties aval de trois des quatre plus grands affluents de la Loire : le Cher, l'Indre et la Vienne et leurs basses vallées, complétés du Thouet aval en Maine-et-Loire.

Dépendant du plus grand bassin hydrographique de France, le site est marqué par des inondations hivernales et printanières importantes, voire violentes, comme celle de juin 1856. Les crues océaniques, cévenoles ou mixtes sont particulièrement importantes pour la vie du fleuve, ses affluents et les nappes superficielles. **Les inondations sont un facteur essentiel** au développement de nombreuses espèces inféodées aux zones humides.

Le site est également concerné par des étiages estivaux de plus en plus nombreux et marqués en raison du dérèglement climatique, laissant place aux bancs de sable. La Loire des confluences a fait l'objet d'occupations humaines depuis la préhistoire, comme en témoigne par exemple la grotte de la Roche Cotard, la plus ancienne manifestation culturelle et artistique répertoriée de Néandertaliens.

Depuis, dès les débuts de l'Antiquité, les terres arables sont valorisées et cultivées. De nombreuses civilisations se sont développées dans ces vallées comme les Gaulois assimilés progressivement à l'Empire romain. Au cours des siècles, les religions évoluent et le christianisme s'installe vers le IV^e siècle, marqué par l'influence de Saint-Martin de Tours. Les communautés religieuses, dont les prieurés et abbayes, exerceront une influence importante sur la mise en valeur agricole du Val.



**Abbaye royale de
Fontevraud-L'Abbaye**

(©PNRLAT)

Par la suite, des Mérovingiens aux Capétiens, de nombreux édifices religieux et militaires sont érigés. Dans cette période, la vallée devient frontière politique émaillée de nombreux vestiges médiévaux, châteaux, donjons... Dès le X^e siècle, les communautés religieuses intensifient l'exploitation des ressources naturelles. La vallée inondable fait alors l'objet d'une mise en culture qui nécessite des aménagements de protection contre les crues. Les habitants et les autorités cherchent à se protéger et à maîtriser les caprices de la Loire.

Des aménagements spécifiques tels que les **turcies**^{*1} et **levées**^{*2}, façonnent les rives de la Loire tout en la séparant de ses vals d'expansion, comme celui de l'Authion. Au XII^e siècle, sous le règne d'Henri II Plantagenêt est réalisé le chantier de la **Grande levée d'Anjou**^{*3} qui constitue la première forme de grand chantier de génie civil pour le contrôle des crues. Ces protections favorisent le développement du bocage, de l'élevage et de cultures spécialisées (maraichage, chanvre, vignes...). Les cours d'eau ont connu la présence de pêcheries pour exploiter la ressource piscicole (anguilles, saumons, carpes...).

À partir du XV^e siècle, la présence de la cour royale s'accompagne de la réalisation ou de la transformation de nombreux monuments. Le château fortifié devient une demeure ouverte sur le paysage fluvial. La Renaissance du Val de Loire, inspirée de celle de l'Italie qui fait place à de nombreux châteaux de cours et de plaisance, favorise l'éclosion d'un nouvel art de vivre et d'un nouveau rapport à la nature.

La Loire est une zone d'échanges commerciaux et culturels se matérialisant par le développement, dès le XIII^e siècle, d'une batellerie spécifique (toutes, chalands) trouvant son apogée en 1860 alors concurrencée par l'arrivée du chemin de fer. La fin du XIX^e siècle voit l'essor de la production du champignon de Paris dans différentes cavités où ont eu lieu l'extraction du tuffeau. Cette activité se réalisant désormais en hors-sol, les anciennes cavités abritent aujourd'hui de nombreuses colonies de chauves-souris.

Disposant d'un patrimoine historique avéré associé à des paysages remarquables reconnus au niveau international par l'UNESCO, le territoire connaît depuis le début du XX^e siècle le développement d'un tourisme culturel désormais augmenté par des activités de loisirs et de nature bénéficiant du succès croissant de la Loire à vélo.

¹ **Turcie** : digue formée de bois et de terre renforçant localement le cordon alluvial et reliant des buttes submersibles.

² **Levée** : digue parallèle à la rive d'un cours d'eau édifiée pour protéger la vallée des inondations.

³ **Grande levée d'Anjou** : Ce grand ouvrage hydraulique marque la limite nord du site Ramsar.

Levée de la Loire

(©N. Van Ingen)

Toues à Chouzé-sur-Loire

(©N. Van Ingen)





**Sternes naines sur
une grève de Loire**

(©O. Simon)

Un complexe unique D'ÉCOSYSTÈMES

La zone humide de la Loire des confluences offre **des milieux de valeur écologique d'importance internationale**, désormais peu représentés dans l'Europe de l'ouest : fleuve, rivières, boires, bras secondaires, mares, prairies humides, forêts alluviales, plans d'eau sur d'anciennes sablières. Le site constitue un ensemble d'une grande richesse biologique par la diversité de ses milieux et par leur caractère humide marqué, temporaire ou non dans l'année. Il se trouve dans l'aire biogéographique Atlantique.

Le site est aussi une importante halte migratoire. La Loire des confluences se situe sur un axe principal de migration ouest atlantique pour l'avifaune du Paléarctique occidental. Elle est aussi un lieu de halte migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux qui y trouvent refuge.

Pour les poissons, elle constitue une zone de passage migratoire pour les espèces amphihalines (saumon, Lamproie marine, Lamproie fluviatile, anguille...) ou des zones de frai dans les prairies inondées ou les boires (brochet, anguille...).

Le site est également important pour la reproduction de nombreuses espèces animales (Sterne pierregarin, Sterne naine, Petit Gravelot, échassiers, ardéidés, castor, loutre...).

Enfin, il sert pour l'alimentation d'un grand nombre d'espèces pêcheuses et chasseuses : Balbuzard pêcheur, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir... Dans les éléments originaux du site, il faut souligner que le flanc sud est concerné par des réseaux de cavités creusés dans le calcaire qui forment des habitats très favorables aux chiroptères.

Le site Loire des confluences est une zone humide d'importance internationale et un secteur fluvial au fonctionnement hydrologique dynamique naturel, bien que contraint en plusieurs endroits par des digues et des levées.

Cet ensemble naturel et fonctionnel est unique en France. Il permet le développement de nombreux cortèges floristiques et faunistiques, soumis à des caractéristiques pédologiques, hydrologiques, topographiques et climatiques spécifiques.

La Loire des confluences permet le développement d'une large gamme d'habitats originaux et remarquables en Europe. On peut les classer en grandes typologies :

- **les formations aquatiques** : les eaux vives (= eaux courantes) permettent le développement d'herbiers flottants à Élodées, à Renoncule aquatique, mais aussi diverses potamaies. Les eaux mortes (= peu ou non courantes) des boires et annexes hydrauliques permettent quant à elles le développement des Nymphaies. Ces formations servent de supports à de nombreuses espèces d'invertébrés (zones de caches, de nourrissage, de reproduction). Sur les marges, on remarquera la présence de Menthe pouliot, Gratiolle officinale, Inule britannique, Achillée sternutatoire... C'est aussi le lieu d'invasions biologiques comme celles des jussies, paspales, Aster lancéolé, Écrevisse américaine, Ragondin dans les berges...
- **Les grèves sableuses et les vases exondées** : ces espaces se dévoilent lors des étiages. Le sol exondé met à nu des zones de sables et de limons où des plantes annuelles spécifiques peuvent se développer à la fin de l'été : Corrigiole des rives, Souchet de Micheli, Chénopode rouge, Lindernie fausse-gratiolle, divers amarantthes et éragrostides. La Sterne naine et Sterne pierregarin, le Petit Gravelot et la Mouette mélanocéphale y nichent par endroit.
- **Les hauts de grèves sableuses** : il s'agit de vastes étendues composées de substrats plus grossiers (galets, cailloux), submergées exceptionnellement lors de fortes crues (crues quinquennales). Ces zones permettent le développement de nombreuses espèces comme la Trainasse, le Corynéphore cendré, le Plantain des sables, l'Alysson argenté, la lampourde...
- **Les berges** : ces interfaces sont occupées, selon les secteurs, par diverses formations végétales allant de groupements herbacés (cariçaies, phalaridaies, rose-lières...) à des formations boisées linéaires (saulaies, frênaies...).
- **Les prairies du lit majeur** : il en existe deux grands types agricoles, liés à leur mode d'exploitation : les prairies de fauche et les pâtures. Les formations prairiales peuvent aussi être classées en fonction de leur niveau d'hygrométrie et de leur temps de submersion imposé par les crues. Une flore dominée par le fromental s'y observe avec de nombreuses autres espèces compagnes : crételle et diverses espèces de chiendents, centaurées, Renoncules à fleurs jaunes, fétuques, pâturins, trèfles... L'un des symboles forts des prairies de cette zone humide d'importance internationale est la présence de la Fritillaire pintade au printemps.

Boire

(©D. Greyo)

Fritillaires pintades

(©PNRLAT)



- **Les haies, ripisylves et le bocage** : les formations prairiales sont souvent cernées de haies et s'intègrent dans un maillage bocager encore très bien représenté dans les vallées. Ici, les haies sont dominées par le Frêne à feuilles étroites, accompagnées par des saules, ormes, aubépines, prunelliers... Dans ce bocage préservé, on peut rencontrer Milan noir, Courlis cendré, Tarier des prés...
- **Les boisements du lit majeur** : caractérisés par la présence de forêts de bois durs (frênes, chênes) ou de bois tendres (saules, peupliers). Au printemps, loriot, coucou, pics vert et épeiche mais aussi Huppe fasciée s'y font remarquer par leurs chants ou leurs travaux de piquetage du bois.
- **Les pelouses sèches** : aux marges des vallées, les coteaux sur calcaire, ou plus ponctuellement sur schistes ardoisiers angevins, permettent le développement de milieux ras, secs et ouverts. Ces milieux sont rares en plaine française et viennent compléter la mosaïque d'habitats humides présents sur le site. Sur les milieux acides à l'ouest, on remarquera la présence notable et ponctuelle d'Orpin d'Angers et de Gagée de Bohème.
- **Les cavités** : depuis des millénaires, dans les coteaux calcaires des vallées, des cavités ont été percées progressivement pour l'extraction de tuffeau ou pour le creusement de maisons troglodytiques. Là encore, ces milieux périphériques sont complémentaires de la zone humide. Il s'agit de gîtes de repos ou d'hibernation des nombreuses espèces de chiroptères présentes : Grand Murin, Petit Rhinolophe, Murin de Daubenton...

Petit rhinolophe

(©L. Arthur)



Les services écosystémiques de la zone humide d'importance internationale sont nombreux. Parmi les plus importants :

- **l'eau** : le fleuve et ses rivières assurent l'approvisionnement des nappes sous-jacentes et latérales. Cette eau a de multiples usages : eau potable prélevée dans la nappe de la Loire, irrigation, refroidissement du centre nucléaire de production d'électricité...
- **la production agricole** : les prairies humides bocagères servent à l'engraissement des bovins. Plus marginalement, dans les cavités latérales, la production de champignons subsiste par endroit. Sur les coteaux, des vignes s'épanouissent au soleil.
- **le poisson et le gibier** : concernant la pêche, le site est utilisé pour la pêche amateur et la pêche professionnelle traditionnelle. Cette dernière est répartie par lots d'attribution. Pour la chasse, l'ensemble du site est surtout pratiqué pour la chasse au petit gibier, la chasse au gibier d'eau. Ces activités sont réglementées et des fédérations coordonnent les pratiques.
- **le bois** : le site est historiquement et encore actuellement fournisseur de bois. Il alimente les filières populicoles, plus marginalement le bois d'œuvre, et la forêt alluviale fournit du bois de chauffage pour les locaux.
- **les matériaux de construction** : dans l'aire considérée se tenaient, jusque dans les années 90, des activités d'extraction de sable et granulats, mais aussi d'ardoises et de tuffeau.
- **la production d'énergie** : à proximité du site, de manière contiguë, le centre national de production d'électricité produit de l'énergie électrique pour le nord-ouest de la France. Cette activité puise l'eau du fleuve tout en la restituant en partie.
- **des services socio-culturels** développés autour des activités touristiques et de loisirs, d'éducation aux patrimoines et à l'environnement, de créations culturelles et de patrimoines immatériels.

Vignoble saumurois

(©N. Van Ingen)

Pêche au filet sur la Loire

(©N. Van Ingen)





**Forêt alluviale
à Parnay**

(©D. Darrault)

III. Conforter la dynamique de préservation et de valorisation du Val de Loire et de ses zones humides

Après la création du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, premier Parc ligérien, Ramsar sera une nouvelle étape pour le territoire apte à renforcer les actions collectives de préservation et de la valorisation du site et de ses zones humides. La reconnaissance à l'international de la Loire des confluences est une opportunité pour créer des dynamiques nouvelles permettant d'apporter plus de concertation, de coopération et de synergie entre les différents acteurs et les gestionnaires du site.

Les bénéfiques POUR LE TERRITOIRE LABELLISÉ

Une reconnaissance de la valeur du patrimoine naturel

L'inscription de la Loire des confluences sur la liste des sites Ramsar est une reconnaissance de la valeur écologique du site et de ses services écosystémiques rendus soit localement soit pour le bassin de la Loire. La Loire des confluences accueille une diversité **d'habitats et d'espèces remarquables** parmi les plus riches à l'échelle nationale, mais aussi européenne.

Ses vallées alluviales constituent des **corridors écologiques majeurs** pour les poissons migrateurs, mais aussi d'autres espèces animales ou végétales. La situation géographique du site joue un rôle important dans la migration de nombreux oiseaux. Les caractéristiques géologiques et géomorphologiques de cet espace permettent d'accueillir pour le nourrissage et l'hibernation, de nombreuses espèces de chauves-souris dont les populations cumulées représentent le deuxième effectif national.

Ainsi, la Loire des confluences est légitime pour répondre à plusieurs critères établis pour l'inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale.

Un engagement pour étendre les politiques de préservation et de restauration des zones humides

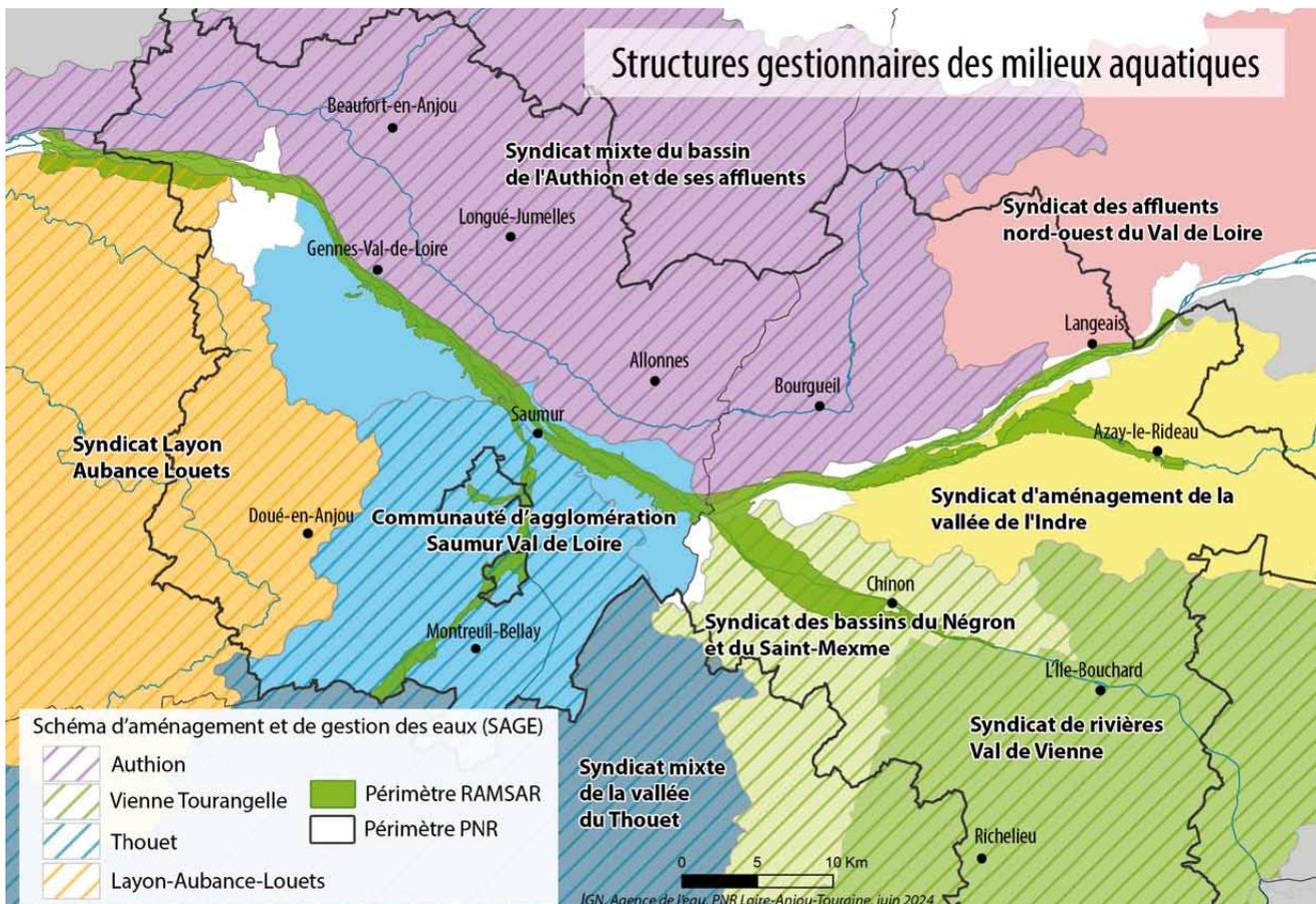
La reconnaissance par la convention de Ramsar sur les zones humides de l'intérêt international du site engage les acteurs du territoire à renforcer leurs actions de protection. Ramsar est un facteur déterminant pour disposer de moyens supplémentaires afin de poursuivre et amplifier la mise en œuvre des politiques de préservation des habitats et de protection des espèces, en soutenant notamment **des pratiques de gestion de l'espace et des ressources favorables** à la préservation des zones humides.

Fédérant des sites Natura 2000, la Loire des confluences bénéficie de dispositifs contractuels, les mesures agro-environnementales et climatiques, qu'il convient de soutenir voire de renforcer pour répondre aux enjeux dans un contexte de dérèglement climatique. En effet, la richesse du patrimoine faunistique et floristique repose, pour de grandes surfaces, sur les prairies naturelles qu'il convient de préserver par le maintien de l'élevage extensif et le faire reconnaître pour les services environnementaux rendus.

Le site est également concerné par la présence de ripisylves, forêts alluviales, systèmes bocagers et boisements sylvicoles contribuant à sa richesse écologique. Un **partenariat renforcé** sera recherché avec les propriétaires publics et privés et les gestionnaires de ces espaces pour améliorer, dans une démarche d'expérimentation, la conciliation de la préservation de la biodiversité et des paysages ligériens avec la production nécessaire de bois de production.

Les structures disposant de la compétence de gestion des milieux aquatiques et contractualisant notamment avec l'Agence de l'eau, agissent fortement pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau et le rétablissement des continuités écologiques.

Afin de répondre aux dernières sécheresses, les politiques publiques les mobilisent désormais vers une meilleure connaissance et la restauration de zones humides associées à leurs cours d'eau.



Des écosystèmes essentiels pour lutter contre le changement climatique et préserver la ressource en eau

La Loire des confluences, caractérisée par une diversité d'écosystèmes aquatiques, est l'espace majeur du Parc naturel régional permettant de contribuer à la lutte contre le changement climatique. Les zones humides associées à la Loire et ses rivières, en stockant l'eau, diminuent l'intensité des crues et des inondations, retardent les effets des sécheresses, humidifient et rafraichissent l'air lors des canicules.

Les prairies, forêts alluviales et milieux humides comme les boires, jouent un rôle important pour le captage et le stockage du carbone tout en contribuant à la diminution des polluants.

Ramsar est un nouveau vecteur de communication et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité et plus particulièrement des **zones humides comme éléments indispensables pour lutter contre le changement climatique**. Cette communication active portera sur l'intérêt d'étendre sur le territoire, en s'appuyant notamment sur des solutions fondées sur la nature, la présence d'écosystèmes sains propices à de plus nombreux services. En partenariat avec les différents acteurs, une sensibilisation des élus et des habitants au grand cycle de l'eau sera menée intégrant la notion de mémoire du risque aux inondations.

Une nouvelle notoriété pour le Val de Loire

Ramsar est gage d'un territoire de qualité reconnu à l'international. Aussi, le label est un vecteur qui permettra de transmettre une image complémentaire de celle véhiculée dans le cadre de l'inscription internationale UNESCO. Les sites Ramsar sont des destinations privilégiées pour les amoureux de la nature désireux de découvrir des espaces où la biodiversité et les ressources naturelles sont encore préservées. Ces zones humides sont recherchées par les ornithologues chevronnés ou amateurs.

La Loire des confluences renforcera **la destination écotouristique du Parc**, lequel développe, avec d'autres partenaires, de nombreux outils de gestion des espaces naturels et de découverte mais aussi, de maîtrise de la pression des activités de tourisme et de loisirs dans ces milieux fragiles.



Canoës sur la Vienne

(©D. Darrault)

De nombreuses associations d'éducation à l'environnement et des professionnels proposent des animations nature ou des prestations touristiques, telles que la batellerie pour les habitants et les touristes. Le site dispose également de deux structures, la Maison du Parc et la Maison de la Loire / Loire-Odyssée, centres d'interprétation permettant une connaissance élargie du Val de Loire et de ses territoires. C'est à tous ces acteurs engagés pour la préservation et la valorisation du patrimoine ligérien que bénéficieront l'image et la communication du label « Ramsar ».

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE *pour la Loire*

Les Parcs naturels régionaux ont pour mission d'initier des stratégies et politiques d'aménagement et de développement durables de leur territoire. C'est pourquoi la nouvelle charte du Parc 2024-2039 prévoit que celui-ci conduise des démarches d'inscription d'une partie des zones humides de son territoire au titre de la convention de Ramsar. Ainsi, en préfiguration de la mise en œuvre de sa nouvelle charte, il se propose d'assurer l'animation et le suivi du site de la Loire des confluences.

Une mobilisation historique du Parc naturel régional pour la préservation des zones humides

Depuis sa création en 1996, le Parc Loire-Anjou-Touraine **s'est fortement engagé** au nom de ses collectivités membres dans **la protection et la valorisation de ses zones humides**. Ainsi, après avoir porté pour le compte de l'État, l'élaboration du document d'objectifs, le Parc devient opérateur du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau. Il s'implique également, dès 2006, sur les Basses vallées de la Vienne et de l'Indre pour en co-rédiger le document d'objectifs puis, en 2010 pour en devenir l'opérateur.

En amont de travaux de restauration réalisés par les collectivités, il porte la maîtrise d'ouvrage de différents plans de gestion et en assure le suivi opérationnel et scientifique. Plus récemment, le Parc s'est porté candidat pour devenir gestionnaire de deux Réserves naturelles régionales : le marais de Taligny à la Roche-Clermault (37) et l'étang et boisements de Joreau à Gennes-Val de Loire (49). Il appuie les politiques régionales et départementales de restauration de milieux naturels et de confortement de la trame verte et bleue en coordonnant des dispositifs de contractualisation et d'appui auprès des maîtres d'ouvrage (territoires engagés pour la nature, mise en œuvre opérationnelle des schémas départementaux des espaces naturels sensibles...).

Le Parc dispose également, avec les Régions, de contrats de Parc mobilisés pour des actions de restauration de la biodiversité et de la trame verte et bleue, tout particulièrement sur les zones humides de son territoire.

Sortie accompagnée

(©J. Paressant)



Travaux sur le Thouet

(©Agglo Saumur-Val de Loire)

La gouvernance du site Ramsar Loire des confluences

Le périmètre de la Loire des confluences est fort étendu et comprend de nombreuses collectivités et acteurs locaux devant absolument être associés pour porter ensemble l'animation et le dynamisme du site. La Loire des confluences est concernée par trois comités de pilotage Natura 2000. La gouvernance s'établira par la création **d'un comité de suivi** fusionnant et fédérant les instances représentées par ces comités de pilotage.

Le comité de suivi sera composé des membres (services de l'État, collectivités territoriales et locales, consulaires, associations...) composant ces comités de pilotage Natura 2000 en s'assurant de la représentation des acteurs œuvrant pour la préservation des patrimoines historique, culturel, archéologique et paysager. En raison de l'importance de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau pour sa pérennité et de leurs compétences administratives et techniques, les syndicats de bassin et de rivières concernés participeront au comité de suivi.

Ce comité de suivi favorisera les échanges entre les sites Natura 2000 et aura pour avantage d'identifier des problématiques à l'échelle du site et de ses bassins versants. Des opérations conjointes ou mutualisées pourront alors être menées pour une plus grande cohérence et synergie des interventions de préservation et de restauration de la biodiversité, des corridors écologiques et de la gestion de l'eau.



**Mouettes
mélanocéphales**

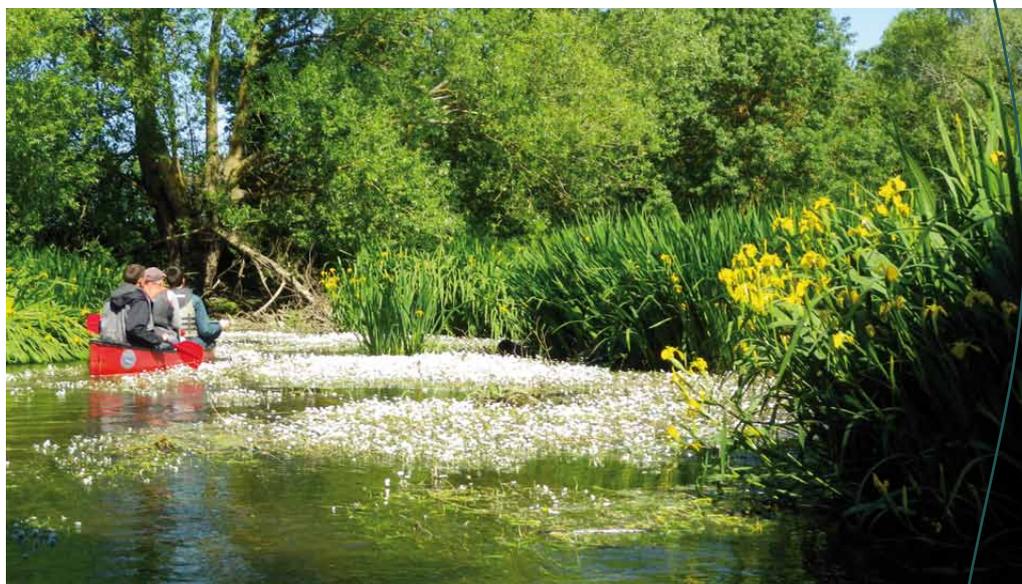
(©O. Simon)

DES ACTIONS NOUVELLES ou renforcées

Le plan de gestion du site Loire des confluences

En considérant les sites Natura 2000 comme site Ramsar et en assurant leur animation, le Parc naturel régional, en collaboration avec l'animateur Natura 2000 de la Loire d'Indre-et-Loire, fait le choix d'affirmer les **documents d'objectifs Natura 2000 comme plan de gestion Ramsar**.

De ce fait, c'est à la fois le comité syndical du Parc, composé de l'ensemble des collectivités du territoire, le comité de suivi et les comités de pilotage Natura 2000 constitués également de l'ensemble des acteurs du territoire, qui auront la responsabilité de « faire vivre » le site Ramsar.



**Inventaires
sur le Thouet**

(©PNRLAT)

Conforter la politique Natura 2000

Le site de la Loire des confluences est soumis à trois documents d'objectifs Natura 2000. Ils se fixent des objectifs opérationnels de préservation des habitats et des espèces. Toutefois, certains de ces documents sont relativement anciens et mériteraient une réactualisation des données naturalistes et socio-économiques. Ces nouveaux éléments pourraient conduire à une « révision » des documents d'objectifs pour tenir compte de l'évolution des différentes pratiques économiques et des nouveaux enjeux de préservation des espèces et des habitats dans un contexte de dérèglement climatique. Ces « révisions » permettraient, pour le gestionnaire du site Ramsar et ses partenaires, de disposer, dans un nouveau cadre méthodologique, de données réactualisées et plus homogènes.

Le Parc sollicitera le soutien de l'État et des Régions pour pouvoir mener à terme ces études nécessaires. Des études complémentaires pourront également être réalisées avec le soutien des Régions à l'échelle des trois sites Natura 2000 (inventaires notamment piscicoles, diagnostics agricoles et sylvicoles...).

Le label « Ramsar » implique un suivi de l'évolution du site. En lien avec le comité de suivi, des suivis scientifiques, coordonnés à l'échelle des trois sites, sur des espèces bioindicateurs, pourront être réalisés. L'ensemble des données naturalistes produites dans le cadre de l'animation et la gestion des sites Natura 2000 et les données complémentaires produites dans le cadre d'études particulières seront intégrées à la base de données du Parc. Elles contribueront ainsi au suivi scientifique du site.

En s'appuyant notamment sur les politiques départementales, le Parc favorisera la maîtrise foncière, tant dans le site Ramsar qu'à proximité, d'espaces naturels à forts enjeux écologiques et stratégiques pour la ressource en eau, les corridors écologiques et les paysages. Ces espaces naturels seront accompagnés par des plans de gestion spécifiques et leurs travaux de restauration.

Contribuer à la dynamique du réseau Ramsar

Conscient de l'importance de la protection des zones humides, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine soutient, par son adhésion depuis 2014, l'association « Ramsar France ». Il participe activement depuis quelques années, aux manifestations organisées par l'association.

L'ouest de la France et tout particulièrement la région Pays de la Loire bénéficie de la présence de nombreux sites Ramsar : la Brière, les Basses vallées angevines, le Marais poitevin, le Marais Breton, la baie de Bourgneuf-Ile de Noirmoutier et forêts de Monts, le Marais salins de Guérande et de Mès, le lac de Grand-Lieu, mais aussi, en région Centre-Val de Loire, la Brenne.

Il s'engage à contribuer dans le cadre de la coopération inter-Parc soutenue par les Régions, à favoriser la constitution d'un réseau local associant également les autres sites. Des actions communes pourront être développées (expositions, conférences, voyages d'études...).

Mobiliser le conseil scientifique et prospectif du Parc

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine dispose d'un Conseil scientifique et prospectif (CSP) composé d'enseignants-chercheurs des universités de Tours et d'Angers. Ce conseil a pour objet d'enrichir, dans une approche transdisciplinaire, les réflexions techniques portées par le Parc. Le CSP est d'ailleurs fortement mobilisé ces dernières années sur les problématiques d'accès à la ressource en eau.

Aussi, le CSP pourra être sollicité pour **accompagner les réflexions du comité de suivi** du site de la Loire des confluences et de sa structure animatrice. Des échanges entre les conseils scientifiques et prospectifs de chacun des Parcs engagés dans la coopération du réseau Ramsar pourront être envisagés.

Boire asséchée

(©N. Van Ingen)



Sensibiliser les acteurs du territoire et les habitants à la biodiversité et aux services écosystémiques des zones humides

Dès sa création, le Parc s'est fortement engagé pour sensibiliser les habitants et les touristes aux patrimoines de son territoire. Les scolaires, quant à eux, bénéficient d'un programme d'éducation à l'environnement porté par le Parc et mis en œuvre par des structures locales compétentes. Il dispose également de **la Maison du Parc** « centre d'interprétation et de médiation des patrimoines » permettant, à travers des expositions permanentes et temporaires, de découvrir les richesses patrimoniales. Le Parc mobilisera ces dispositifs pour mieux sensibiliser aux nombreux bénéfices apportés par les zones humides pour la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et l'atténuation du changement climatique. Une médiation sur le grand cycle de l'eau sera également développée.

Le Parc sera spécifiquement mobilisé lors des journées mondiales des zones humides en proposant des conférences et rencontres permettant de communiquer sur la convention de Ramsar et les milieux humides.

Le Parc anime deux réseaux qui lui sont propres : **les Ambassadeurs** du Parc et les bénéficiaires de la **marque « Valeurs Parc naturel régional »** attribuée à des produits et services, notamment touristiques, lesquels pourront renforcer leur image de tourisme de nature véhiculée par le label « Ramsar ». Les membres de ces réseaux bénéficieront d'un programme spécifique de sensibilisation.

Les chambres consulaires et les centres régionaux de la propriété forestière sont fortement impactés par la diminution de la ressource en eau sur le territoire. Le label « Ramsar » pourrait être un nouveau vecteur de communication et de sensibilisation à sa meilleure utilisation. Un partenariat spécifique sera mis en œuvre intégrant les notions relatives au changement climatique.

**Exposition à la
Maison du Parc**

(©Kreazim)

Visite scolaire

(©Kreazim)





**Vallée de
la Vienne**

(©PNRLAT)

IV. Conclusion

La reconnaissance internationale du site **engagera** davantage **les administrations** dans leurs politiques respectives à mieux respecter l'intégrité des patrimoines et conforter les services écosystémiques et les aménités produits par le site. Elle est également un vecteur supplémentaire de responsabilisation des **acteurs économiques**, mais aussi de l'ensemble des ligériens à faire preuve de pratiques respectueuses envers cet environnement exceptionnel et encore préservé.

La labellisation de la Loire des confluences est une opportunité pour le territoire de créer, à travers son **comité de suivi**, une nouvelle dynamique territoriale. Cette **gouvernance** sera propice à renforcer, dans une dimension interrégionale voire internationale, les échanges et les partenariats entre tous les acteurs de la préservation de la biodiversité, en associant tout particulièrement les gestionnaires des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine apportera son soutien politique et ses moyens techniques et financiers pour défendre la Loire des confluences et soutenir le réseau international Ramsar pour la préservation des zones humides.

Anché | Artannes-sur-Thouet | Avoine | Azay-le-Rideau | Beaumont-en-Véron | Bellevigne-les-Châteaux | Blaison-Saint-Sulpice | Bréhémont | Brissac-Loire-Aubance | Candes-Saint-Martin | Cheillé | Chinon | Chouzé-sur-Loire | Cinais | Cinq-Mars-la-Pile | Coteaux-sur-Loire | Couziers | Cravant-les-Côteaux | Distré | Gennes-Val de Loire | Huismes | La Chapelle-aux-Naux | La Chapelle-sur-Loire | La Ménitré | La Roche-Clermault | Langeais | Le Coudray-Macouard | Le Puy-Notre-Dame | Les Ponts-de-Cé | Les-Garennes-sur-Loire | Lignières-de-Touraine | Loire-Authion | Montreuil-Bellay | Montsoreau | Parnay | Rigny-Ussé | Rivarennnes | Rivière | Saint-Clément-des-Levées | Saint-Germain-sur-Vienne | Saint-Just-sur-Dive | Saumur | Savigny-en-Véron | Souzay-Champigny | Thizay | Turquant | Varennes-sur-Loire | Varrains | Vaudelnay | Villandry | Villebernier

Contact

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
Tél. 02 41 53 66 00
info@parc-loire-anjou-touraine.fr

www.parc-loire-anjou-touraine.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



Loire Anjou Touraine